

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 septembre 2011
(convocation du 12 septembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine,
M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,
M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean,
M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,
M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie,
M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick,
M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,
M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain,
M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle,
M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry,
Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita	M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35	M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques	M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude	M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine	M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle	M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIRES Pierre à partir de 10 h 50
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick	M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth	M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira	M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle	M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

Projet apicole de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Mise à disposition ou de prêt des expositions "Abeille, sentinelle de l'environnement" - Décision - Convention

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de son Agenda 21 et de sa politique Nature, la Communauté Urbaine affiche sa volonté de soutenir les actions pour le maintien et la valorisation des espaces naturels et de la biodiversité sur son territoire.

Sensible aux difficultés que rencontre le monde apicole, la CUB a élaboré un projet apicole.

Ainsi, par sa délibération n° 2010/0848 du 26 novembre 2010, la CUB a adhéré au programme "Abeille, sentinelle de l'environnement" de l'Union Nationale de l'Apiculture Française.

Ce Projet apicole s'organise aujourd'hui autour de trois axes :

- L'aide à l'installation d'apiculteur sur les parcelles propriétés de la CUB
- Le frelon asiatique – création d'un groupe de travail
- La sensibilisation et pédagogie sur la biodiversité

La CUB propose des emplacements aux apiculteurs qui sont à la recherche de terrain pour installer leurs ruches. Une convention de mise à disposition de foncier à titre précaire et révocable est signée entre l'apiculteur et la CUB.

Le groupe de travail Frelon asiatique s'est constitué en février 2011. Composé des communes, du Conseil Général, du Conseil Régional, de la DRAAF, des syndicats apicoles de Gironde, du Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles et la Linnéenne, le groupe travaille sur les orientations à tenir face à l'arrivée du frelon asiatique sur le territoire de la CUB et plus généralement dans le grand sud-ouest. Lors des séances du 13 mars et du 12 avril 2011, le choix a été pris de ne piéger les frelons asiatiques qu'à proximité des ruches - la distribution de pièges à la population étant fortement déconseillée.

La sensibilisation à la préservation et la valorisation de la biodiversité a conduit la CUB à signer la charte « Abeille, sentinelle de l'environnement » le 28 avril 2011. Cet engagement auprès de l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) permet à la CUB de sensibiliser et informer les populations notamment au travers des six ruches (Eysines et Pessac) et également avec les trois expositions « Abeille, sentinelle de l'environnement », achetées par la CUB à l'UNAF.

Les expositions sont composées de onze panneaux plastifiés (45 x 63 cm) et traitent des sujets :

- l'abeille
- la reine, mère à plein temps
- la vie de la ruche
- l'abeille, un pollinisateur
- la ruche au fil des saisons
- le miel et les produits de la ruche
- la plante, amie des abeilles
- les abeilles et la forêt
- l'apiculteur, un passionné
- les ruches du monde
- les abeilles en danger

L'UNAF autorise expressément la CUB, suivant les termes de la convention partenariale prise à la suite de la délibération communautaire n°2010/0848 du 26 novembre 2010, à transmettre l'exposition "Abeille, sentinelle de l'environnement" aux communes et associations signataires de la convention ci-annexée.

La CUB souhaite mettre à disposition des communes et des associations intéressées ces expositions.

Cette mise à disposition est faite gratuitement et pour une durée limitée.

Les communes et les associations s'engagent à suivre les conditions de mise à disposition définies par les articles de la convention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

VU la délibération n°2010/0848, adoptée en Conseil de communauté le 26 novembre 2010, portant sur "Projet apicole de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Intégration de la CUB du réseau national « Abeille, sentinelle de l'environnement » de l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF).

VU la charte « Abeille, sentinelle de l'environnement » adoptée par la CUB le 28 avril 2011.

VU le courrier de l'UNAF du 29 août 2011 portant autorisation expresse de mise à disposition ou de prêt des dites expositions par la Communauté Urbaine de Bordeaux.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

La CUB est partenaire de l'Union Nationale de l'Apiculture Française dans le cadre du programme "Abeille, sentinelle de l'environnement" et signataire de la charte "Abeille, sentinelle de l'environnement". Elle souhaite, à ce titre, sensibiliser sa population sur la question de la biodiversité et de l'apiculture.

DECIDE

Article 1 :

Les termes du projet de convention entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et les communes ou les associations, ci-annexé, relatif à la mise à disposition ou de prêt des expositions "Abeille, sentinelle de l'environnement" sont approuvés.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention de mise à disposition ou de prêt de l'exposition auprès des communes ou des associations qui oeuvrent en faveur de la biodiversité et l'apiculture.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 OCTOBRE 2011**

PUBLIÉ LE : 4 OCTOBRE 2011

M. SERGE LAMAISON